



DOSSIER UNIQUE ALAE ALSH 2021-2022

Obligatoire pour tout enfant scolarisé

Le dossier est à compléter ou à corriger en rouge
et doit être retourné à la MJC avant le 25/06/2021

www.mjclherm.fr

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Autorisation de rentrer seul :

Niveau scolaire en 2021-2022 : Ecole : Lherm Autre : _

Maternelle : Petite section - Moyenne section - Grande section

(entourez la bonne réponse)

Élémentaire : CP - CE1 - CE2 - CM1 - CM2

Collège : 6e - 5e - 4e - 3e

Sexe :

Date de naissance :

Droit à l'image et au son : Autorisation de transport en véhicule:

Médecin traitant :

Autorisation d'intervention médicale : Lieu d'hospitalisation :

Type de repas : (type de repas possible : normal, sans porc ou sans viande (=autre))

Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) : Oui Non (entourez la bonne réponse)

Pour toute allergie, intolérance ou régime alimentaire, un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) doit être réalisé.

Si tel est le cas merci de nous en fournir une copie.

Personnes à prévenir en cas d'accident autres que les parents (NOM, lien de parenté et Tél)	Personnes habilitées à récupérer l'enfant autres que les parents (NOM, lien de parenté et Tél)
.....
.....
.....
.....
.....

Si une autre personne non citée ci-dessus vient chercher votre enfant, elle devra être munie d'une autorisation écrite de votre part. Une pièce d'identité pourra lui être demandée.

N° allocataire CAF :

Nom de l'allocataire :

Quotient CAF ou MSA :

(noter et fournir l'attestation du quotient au 01/01/2021)

Votre enfant est il bénéficiaire de l'AEEH ? oui non

Les familles ne fournissant aucune attestation (CAF ou MSA) à l'inscription seront facturées au tarif maximum.

Attention si elle est fournie en cours d'année, il n'y aura pas de rétroactivité.

Pour les parents divorcés, fournir la photocopie du jugement de divorce ou le protocole d'accord. Sans l'un de ces documents, l'enfant pourra être remis aux deux parents.

RESPONSABLE 1 : Père Mère Autre :

Nom :

Prénom :

Email :

Profession :

Adresse :

Ville :

Tél. Domicile :

Tél. Professionnel :

Tél. Portable :

RESPONSABLE 2 : Père Mère Autre :

Nom :

Prénom :

Email :

Profession :

Adresse :

Ville :

Tél. Domicile :

Tél. Professionnel :

Tél. Portable :

Date :/...../.....

SIGNATURE :

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant : Classe : _____

Partie 1° et 2° à remplir uniquement pour les enfants fréquentant l'ALAE et la restauration scolaire de Lherm

1° ALAE (Accueil de Loisirs Associé aux Écoles)

L'accueil est facturé en fonction de la présence de votre enfant (voir tarifs sur le guide pratique).

Vous devez toutefois nous préciser quel(s) jour(s) il fréquentera **régulièrement** l'ALAE pour que nous puissions le prendre en charge. **Les absences, inscriptions occasionnelles ou prévisibles devront être signalées par écrit à la Directrice de l'ALAE à l'adresse suivante : accueilmjclherm@orange.fr ou effectuées directement sur le portail famille.**

MATIN

Tous les lundis

Tous les mardis

Tous les jeudis

Tous les vendredis

SOIR

Tous les lundis

Tous les mardis

Tous les jeudis

Tous les vendredis

Pour tout retard exceptionnel de votre part le soir, autorisez-vous l'équipe de l'ALAE à prendre en charge votre enfant s'il est repéré seul dans l'enceinte de l'école ?

OUI NON

Sans réponse de votre part nous ne prendrons pas en charge votre enfant.

2° Restauration scolaire et pause méridienne

Toute inscription sera facturée.

En remplissant la grille ci-dessous, vous pouvez choisir le(s) jour(s) de la semaine où votre enfant prendra ses repas **toute l'année scolaire ou à partir de : (date) / / .**

Tous les lundis

Tous les mardis

Tous les jeudis

Tous les vendredis

Pour les parents ayant des horaires de travail **variables**, vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant sur le portail famille de la MJC (<https://lherm.portail-defi.net>) à l'aide de vos identifiants et procéder aux inscriptions au plus tard 6 jours ouvrés pleins avant la date souhaitée.

Je soussigné(e) responsable légal de l'enfant,

* Atteste sur l'honneur être titulaire de l'autorité parentale ;

* Certifie avoir pris connaissance des règlements intérieurs en vigueur de l'ALAE, l'ALSH et la restauration scolaire. Ils sont affichés à l'école, disponibles aux secrétariats et sur les sites internet de la Mairie et de la MJC de Lherm ;

* Autorise le responsable des accueils de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale...) par l'état de santé de mon enfant ;

* Autorise mon enfant à participer aux activités proposées par l'équipe d'animation ;

* Certifie sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont corrects.

Fait à Lherm, le :/...../.....

SIGNATURE :